



Cabinet de la Bourgmestre

ARRETE DE LA BOURGMESTRE**Jogging de l'école SAINTE MARIE à TILFF le 25.05.2019.****LA BOURGMESTRE,**

Vu la nouvelle loi communale, notamment en son article 135 et 130 bis ;

Vu la Loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Royal portant règlement général sur la police de la circulation routière, notamment en son article 78 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique ;

Attendu que l'Association des parents de l'école Sainte-Marie, sise Avenue Laboulle n°146 à 4130 Esneux ; représentée par Madame MERTENS, organise une manifestation empiétant sur la voie publique, à Esneux ; quai de l'Ourthe et boulevard E. Lieutenant : la manifestation étant prévue le 25.05.2019 entre 15.00 heures et 19.30 heures ;

Attendu que le bon déroulement de la manifestation nécessite des mesures de circulation particulières ;

Attendu que le moindre retard pourrait occasionner des dangers et des dommages pour les habitants ;

ARRETE :**Article 1 :** L'Atelier communal est autorisé à placer la signalisation nécessaire à l'accomplissement de la manifestation. La signalisation devra être conforme au prescrit de l'Arrêté Ministériel du 07/05/1999 sur la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique.**Article 2 :** En fonction de l'évolution de la manifestation en cas de nécessité, le stationnement, voire l'arrêt et le stationnement des véhicules, pourront être interdits sur la zone de la manifestation à savoir sur le Quai de l'Ourthe sur le tronçon compris entre la rue Léopold et le boulevard E. Lieutenant le 25.05.2019 entre 15.00 heures et 19.30 heures.**Article 3 :** La circulation de tous véhicules sera interdite sur le Quai de l'Ourthe sur le tronçon compris entre la rue Léopold et le boulevard E. Lieutenant le 25.05.2019 entre 15.00 heures et 19.30 heures.**Article 4 :** Une copie du présent sera transmise pour information aux intéressés, à la police et au parquet compétent.La Bourgmestre,
Laura IKER

Distribution : Dossier 1 – Proc du Roi 1 – Police 1 – Atelier 1 – Mobilité 1 – Intéressés 1 – FCU 1

Cabinet de la Bourgmestre : Administration Communale, 1, place Jean d'Ardenne – 4130 ESNEUX

Privé : Rue de la Fontaine, 3 – 4130 ESNEUX – Tél. 04/380.56.00

Secrétariat de la Bourgmestre : Tél. 04/380.93.22 – Fax 04/380.22.93

e. mail : info@esneux.be - Internet www.esneux.be